

L'an deux mil vingt-et-six, le 23 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2025**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 15</b>			
<b>Présents : 12</b>			
<b>Votants : 14</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, Mme Noémie CHARTRIN, M. Vincent CERISIER, Mme Emmanuelle FAUTREL, M. Bruno MARTIN, Mme Émilie BORGET, M. Alexis BERJONNEAU, Mme Valérie SPOTO, M. Stéphane THOULISSE.

Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU, Mme Cindy VILLEMOND, Mme Aurore GERMANEAU.

Étaient absents :

Procurations :

M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;  
Mme Cindy VILLEMOND donne procuration à Mme Gisèle THEUTTHOUNE

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Désignation des représentants au Centre Cantonal Culturel, au Comité de Jumelage et à la MJC Vigne aux Moines**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales il appartient au Conseil Municipal de désigner parmi ses membres les délégués aux divers syndicats ou E.P.C.I.

Après en avoir délibéré, les délégués du Conseil Municipal sont désignés ainsi qu'il suit :

**Centre Cantonal Culturel de Saint-Savin :**

- Deux délégués :
  - Gisèle THEUTTHOUNE
  - Bruno MARTIN

**Comité de jumelage de Saint-Savin :**

- Trois délégués :
  - Gisèle THEUTTHOUNE
  - Noémie CHARTRIN
  - Valérie SPOTO

**MJC de la « Vigne aux Moines » :**

- Deux délégués :
  - Noémie CHARTRIN
  - Émilie BORGET

Fait à ANTIGNY, le 24 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Noémie CHARTRIN



Le Maire,  
Vincent LAUER

